



Animation SAGE :

SYMBO - Annexe du Conseil Général, 12 rue Audouin-Dubreuil - 17400 Saint Jean d'Angély,
Tel : 05 46 26 29 66 Fax : 05 46 26 29 70 - symboutonne@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du bureau de la CLE du 10 juillet 2009
A 10h30 à St Jean d'Angély**

Etaient présents

Jack BITEAU	Représentant l'UFC Que choisir	Jean-Yves MOIZANT	Président de l'ASA Boutonne
Philippe CHARLES	Président du SMBB	Patrick PETIT-DUBOUSQUET	Directeur de la DER - CG 17
Pierre DEBORDE	Président du Syndicat 4B	Bernard ROCHET	Vice-président de la CLE
Frédéric EMARD	Vice-président de la CLE	Jean-Claude SILLON	Vice-président de la CLE
Jacques FOUCHIER	Président de la fédération de pêche 17	Laurent YON	Représentant de la DISE 17
Michel GUERIN	Représentant le SMBB	Manuella BROUSSEY	Animatrice du SAGE
Jean-François LEBOURG	Représentant la DIREN	Antoine MAZIN	Représentant du SYMBO
Jean-Claude MAZIN	Représentant l'EPTB Charente		

Etaient excusés

Colette BALLAND	Conseillère régionale	Bruno LE ROUX	Représentant de la DISE 79
Bruno DEBOUARD	Représentant de la CCIRS	Jean-François LUQUET	Représentant de l'ONEMA
Delphine ESPALIEU	Représentante de l'agence de l'eau Adour Garonne	François MARTIN	Directeur du service environnement - CG 79
Michel LACOUTURE	Directeur de l'UNIMA	Jean-Yves MARTIN	Président de la CLE

F. EMARD présente les excuses de Jean-Yves MARTIN, le président de la CLE qui ne peut malheureusement pas être présent ce jour pour des raisons personnelles. En son absence, il présidera donc la réunion.

Il ouvre la séance à 10h40 en présentant l'ordre du jour de la matinée :

- présentation du projet de BRF (bois raméal fragmenté) par la chambre d'agriculture 17
- point sur l'avancement des travaux des commissions du SAGE, et notamment sur la définition du volume prélevable
- information sur les dossiers soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau
- questions diverses

Projet de BRF sur la Boutonne

F. EMARD donne la parole à Chantal HUTTEAU de la chambre d'agriculture.

Elle indique que ce travail sur le BRF s'effectue dans le cadre d'une mission de développement local sur le Val de Saintonge. Cette technique arrive du Canada. L'objectif premier est d'augmenter les teneurs en matière organique des sols, ce qui augmente la capacité de stockage de l'eau dans le sol.

Le BRF est un mélange de résidus de broyage de rameaux de bois. Sa composition riche en lignine, protéine et cellulose permet de restructurer le sol (aspects humique et biologique) pour développer sa fertilité naturelle et limiter les intrants et l'eau. Aussi, l'utilisation de BRF sur un sol devra permettre de le reconstituer, d'améliorer le stockage de l'eau et donc de limiter l'irrigation sur la parcelle.

Le principe du BRF repose sur la transformation par des champignons de la lignine et de la cellulose en matière organique compact qui est elle-même digérée par des lombrics. Une fois digérée, la matière organique représente un des composants structurant du sol. De plus, la présence des lombrics permet la création de galeries dans le sol qui permettent d'améliorer le stockage de l'eau.

La commission agricole du Pays des Vals de Saintonge a souhaité mener une expérimentation localement avec cette technique. La question du BRF a ainsi été étudiée sous l'angle de la réduction de l'irrigation.

L'expérimentation est menée chez 4 agriculteurs sur des parcelles agricoles d'1 ha. Deux modalités sont réalisées à chaque fois (avec et sans BRF) et les conduites de culture sont comparées en sec et en irrigué. Les paramètres étudiés sont la respiration, l'infiltration, la densité, la porosité, l'eau, la conductivité, le pH, les nitrates, la température, les rendements et la tensiométrie. Les suivis sont réalisés sur toute l'année et pendant 3 ans.

La respiration est mesurée par captation du CO_2 du sol et reflète la respiration des êtres vivants, évaluant ainsi la vie biologique du sol. L'infiltration permet de mesurer la perméabilité du sol. La densité permet de mesurer l'état structural du sol et sa compaction. La porosité permet de mesurer la capacité de circulation de l'eau et de l'air du sol. La conductivité permet d'informer sur la teneur en ions de la solution du sol. Le pH du sol informe sur le type de culture adapté au terrain. Les nitrates indiquent l'azote potentiellement lessivable de la solution du sol. La température permet de caler les mesures de respiration du sol (standard à 25°C). Les interactions sont fonction de l'humidité et de la température du sol.

Ce type d'expérimentation a déjà eu lieu en maraîchage bio mais jamais en grande culture. Ces essais tendront à proposer des adaptations de la culture du maïs au contexte pédo-climatique local.

L'objectif est de déterminer l'intérêt du BRF chez des agriculteurs expérimentateurs, en système céréalier (sec et irrigué) en Charente-Maritime. Cette technique devrait permettre de réduire l'utilisation d'intrants (engrais, carburants...) en augmentant la fertilité du sol. De plus, pour le maïs, les résultats attendus sont une réduction de 50% des besoins en eau prélevés. Il conviendra enfin d'identifier les conditions du développement de telles pratiques à une échelle plus importante.

Dispositif expérimental :

6 parcelles sont étudiées : 4 en travail du sol classique (2 irriguées et 2 en sec) et 2 en travail simplifié. A chaque fois, une parcelle est traitée avec du BRF et une parcelle témoin est sans BRF.

30 t de BRF ont été appliquées par hectare et 6 prélèvements ont été réalisés en 2008. Le bois provenait de la station de traitement de Fontenet. Malgré les efforts de tri, des morceaux de plastique et des déchets en tout genre ont été épandus avec le bois broyé. Donc les agriculteurs ont décidé de chercher une nouvelle source pour 2009.

Résultats obtenus en 2008 :

Globalement les rendements obtenus sont identiques sur les parcelles avec ou sans BRF. L'activité biologique du sol est améliorée de 40% en moyenne avec le BRF. Il est à noter également que le comportement des besoins en eau est amélioré bien que cet élément ne soit pas chiffrable. Ainsi, l'utilisation de BRF a permis de décaler la demande en eau du sol de quelques jours.

En 2008, les rendements des agriculteurs expérimentateurs ont été les suivants :

- M. MOIZANT (sans technique simplifiée de travail du sol)
 - o parcelle 100% irriguée sans BRF : 133 q/ha
 - o parcelle 100% irriguée avec BRF : 139 q/ha

- parcelle 50% irriguée sans BRF : 110 q/ha
- parcelle 50% irriguée avec BRF : 119 q/ha
- M. CHARTIER (avec technique de moindre travail du sol)
 - parcelle 100% irriguée avec BRF : 128 q/ha
 - parcelle 50% irriguée sans BRF : 124 q/ha
 - parcelle 50% irriguée avec BRF : 113 q/ha

Il faut noter que ces parcelles ont des forts taux de rendement naturellement.
Les résultats de 2009 devront être comparés de la même manière.

En 2009, la méthode d'analyse a évolué et on s'est attaché à compter les lombrics du sol comme indicateur de la vie du sol (au lieu de la respiration). En effet, ces derniers sont des acteurs et des indicateurs du fonctionnement des écosystèmes. Ils sont des indicateurs de fertilité naturelle du sol et de stockage de l'eau. On peut considérer que les sols des 4 parcelles étudiées sont comparables au niveau de la matière organique.

Chez M. VILLENEUVE (système en sec), on voit que les parcelles avec du BRF ont plus de vers de terre (20/m²) que les parcelles sans BRF (7/m²).

Chez M. CHARTIER, on compte beaucoup vers de terre (70/m² sur les parcelles avec BRF et 15/m² sur les parcelles sans BRF).

Chez M. MOIZANT, on n'a compté que 2 vers de terre par m². Le système de préparation du sol y est très défavorable à la présence de vie dans le sol. Ainsi, l'approche du travail du sol semble extrêmement déterminante.

Chez M. TURPEAU, la différence entre les parcelles avec BRF et sans BRF n'est pas significative.

D'une manière générale, on voit que les parcelles bénéficiant de BRF comptent plus de vers de terre. Il en est de même pour les parcelles bénéficiant de techniques simplifiées de travail du sol, ce dernier paramètre étant déterminant sur la vie des sols.

On déduit de ces expérimentations que le travail agronomique est fondamental pour la structure des sols. En outre, le BRF développe la présence de ver de terre si le travail du sol est adapté.

Le Pays des Vals de Saintonge souhaite continuer ces expérimentations et la chambre d'agriculture de Charente-Maritime tente de développer un réseau d'observation des lombrics à l'échelle du Poitou-Charentes, avec test de tensiométrie pour les irrigants.

C. HUTTEAU demande à la CLE si elle souhaite promouvoir ce dossier, sachant que plusieurs questions restent en suspens, et notamment celle des sources de bois à utiliser pour structurer le sol et celle des financements si l'expérimentation était généralisée.

Elle indique que seuls les jeunes rameaux de feuillus peuvent être utilisés. Cette année, les agriculteurs utilisent le bois de taille de la ville de St Jean d'Y à hauteur d'environ 20t/ha.

C. HUTTEAU précise par ailleurs que la réglementation va imposer la justification d'une gestion durable du gisement de bois utilisé par les exploitants.

A. MAZIN s'interroge sur les problèmes d'appauvrissement des sols des forêts à cause de l'enlèvement des rémanents de bois.

C. HUTTEAU précise qu'il faudra effectivement y porter une attention particulière pour ne pas déstabiliser les écosystèmes en place. Une question se pose par rapport à l'utilisation des taillis à très courtes rotations (TTCR) chez les agriculteurs utilisant le BRF (par exemple parcelles produisant des saules en 4 ans).

C. HUTTEAU indique qu'il conviendra de garantir le gisement de bois.

F. EMARD propose les bois de taille de St Julien de l'Escap.

JC MAZIN trouve cette technique du BRF très intéressante pour le maraîchage mais s'interroge sur sa faisabilité pour les grandes cultures.

C. HUTTEAU indique que les agriculteurs pourraient implanter quelques hectares de leur surface en TTCR.

F. EMARD estime que cette technique pourrait permettre une replantation de haies sur le bassin.

C. HUTTEAU indique qu'il existe une CUMA départementale qui pourrait être un outil à utiliser pour gérer les sources de bois. Elle précise que cette technique en est aux prémices mais que les agriculteurs commencent à s'y intéresser dans le but de limiter les intrants. Elle indique que le coût de l'utilisation de BRF est encore important. Il est estimé à 10 €/t de BRF, sachant que le transport est directement pris en charge par l'agriculteur et que le broyage est réalisé par le SIE.

JC MAZIN estime qu'il y aurait toute une filière à organiser.

C. HUTTEAU est d'accord sur ce point et indique que des parcelles de taillis à très courtes rotations pourraient être installées chez les agriculteurs souhaitant utiliser la technique du BRF. Ces parcelles seraient alors considérées comme des jachères énergétiques.

L. YON rappelle qu'une gestion durable ne sera obligatoire que pour des parcelles de 25 ha d'un seul tenant. Il indique qu'une forte concurrence existera avec la filière du bois énergie. Il estime que l'idée de plantations directes chez les agriculteurs utilisateurs de BRF semble la meilleure solution. Il rappelle toutefois que ce mécanisme d'amélioration des sols pourrait être le même avec n'importe quel apport organique. Il demande si des comparaisons sont prévues avec des parcelles amendées avec d'autres types d'apport organique.

C. HUTTEAU indique que les résultats d'amélioration de structuration du sol des parcelles BRF seront bien comparés avec ceux des parcelles bénéficiant d'engrais verts. Elle indique néanmoins qu'il n'existe pas de réseau de parcelles avec d'autres apports organiques. Une comparaison avec des parcelles bénéficiant de compostage pourrait également être envisagée.

F. EMARD fait remarquer que le principe du BRF correspond aux pratiques des anciennes exploitations de polyculture élevage.

JY MOIZANT indique le problème qui se pose avec les Groix : même si le taux de matière organique est élevé, elle n'est pas utile à cause de la teneur en calcaire des sols. La notion de qualité de matière organique est donc très importante.

C. HUTTEAU rappelle un autre argument pour apporter de la matière organique sur les sols, c'est le stockage durable du carbone dans les sols dans le contexte actuel de réchauffement climatique.

JY MOIZANT estime que l'élément essentiel du BRF est l'amélioration de la capacité de stockage hydrique des sols.

C. HUTTEAU précise que cette expérimentation est prévue sur 3 ans mais des problèmes de financement existent puisque cette technique est relativement nouvelle et transversale. Elle espère que le réseau régional permettra de pérenniser l'expérience.

Le coût global de l'expérimentation est relativement élevé puisque, outre les achats, il faut compter 15 jours de travail par un technicien pour toutes les analyses.

F. EMARD estime que cette technique est très intéressante et que la CLE doit permettre de la colporter. Néanmoins, il ne sera pas possible à nos structures locales d'apporter des financements complémentaires.

J. FOUCHIER déplore le risque de mettre fin à cette expérimentation très intéressante faute d'argent.

F. EMARD indique que cette technique entre tout à fait dans l'esprit du SAGE puisqu'elle vise à limiter les intrants. Ce débat pourrait avoir lieu en séance plénière à la rentrée. Ce projet est à encourager.

JY MOIZANT indique que ce principe peut être mené à l'échelle de l'exploitation mais il rappelle qu'il manquera du bois si on souhaite le généraliser.

C. HUTTEAU indique qu'une journée sur cette thématique sera organisée en septembre. Elle indique que des parcelles de TCCR (taillis à très courtes rotations) ont été implantées à titre expérimental. Elles devraient pouvoir être récoltées d'ici 2 ans. Elle estime qu'il est important de mettre en

parallèle le BRF et les TTCR. JY MOIZANT estime pourtant que des TTCR ne pourront pas être implantés partout mais qu'il sera important de réussir à en planter une grande surface sur le bassin pour fournir une ressource suffisante.

C. HUTTEAU indique que les TTCR implantés étaient des saules car le protocole d'expérimentation s'est basé sur les pratiques utilisées dans les pays du Nord. L'utilisation de cette essence implique du matériel spécifique. Il est donc prévu de planter à terme des TTCR avec des essences locales, plus adaptées notamment en terme de matériel. Elle indique par ailleurs qu'il pourrait également être envisagé d'utiliser le bois de ripisylve (autorisé depuis 1 an).

F. EMARD réitère son intérêt pour le projet et estime qu'il serait intéressant de le vulgariser.

P. PETIT-DUBOUSQUET estime qu'il serait intéressant d'améliorer le tri sélectif pour utiliser les déchets verts (qui ne sont actuellement pas utilisables à cause des déchets « parasites »). Il précise par ailleurs que le Département de Charente-Maritime accompagne les agriculteurs et les collectivités dans la plantation de haies : une vingtaine de km est plantée par an. Il indique enfin qu'un projet de taillis à courtes rotations est en cours sur la Trézence.

F. EMARD remercie C. HUTTEAU pour cet exposé très intéressant.

Il donne la parole à M. BROUSSEY pour présenter l'état de la ressource puis l'avancement des travaux des commissions du SAGE.

Etat de la ressource

M. BROUSSEY commence par présenter la courbe des débits de la Boutonne au Moulin de Châtre. Au 08 juillet, le débit était de 560 l/s. Ce niveau est particulièrement bas et frôle la courbe enveloppe inférieure indiquant les minimums mesurés depuis 1970.

Elle indique que le 1^{er} seuil de 800 l/s a été franchi le 26 juin. Des premières restrictions ont donc été prises par les Préfets, applicables au 29 juin (- 16% du volume restant au 15 juin en Charente-Maritime et - 34% du volume hebdomadaire autorisé en Deux-Sèvres).

Le second seuil (600 l/s) a été franchi le 5 juillet. De nouvelles restrictions sont prises, applicables au 10 juillet en Charente-Maritime (- 30% du volume restant au 15 juin) et au 13 juillet en Deux-Sèvres (- 60% du volume hebdomadaire autorisé).

Avancement des travaux des commissions du SAGE

Commission Quantitatif

M. BROUSSEY rappelle que la dernière commission Quantitatif s'est tenue le mercredi précédent (8 juillet). Les services de l'Etat y ont présenté les principes de la méthodologie retenue pour définir le volume prélevable sur le bassin de la Boutonne et proposé des premiers résultats.

Elle précise que les débats ont eu lieu lors de cette réunion et que la présentation de ce jour se limitera donc à une information aux membres du bureau.

Lors de cette commission, les principes réglementaires et les échéances liés à la définition du volume prélevable ont été rappelés.

Ainsi, la réglementation impose un objectif de retour à l'équilibre quantitatif au plus tard en 2015. Elle propose par ailleurs un certain nombre d'outils pour atteindre cet objectif :

- la définition d'un volume prélevable par bassin
- la mise en place d'organismes uniques chargés de répartir les volumes d'irrigation
- le remplacement des autorisations individuelles temporaires par une autorisation unique pluriannuelle en 2011 qui sera soumise à enquête publique suite à une étude d'incidence. Le plan annuel de répartition entre les irrigants sera également soumis à autorisation.

Les volumes prélevables doivent être définis par usage et éventuellement par période. La méthodologie utilisée pour définir ce Vp (volume prélevable) est basée sur le croisement de 3 types d'éléments (le principe est le même pour le bassin Charente où la démarche est portée par la DIREN et l'agence de l'eau) :

- la quantification des usages et la vérification du respect des objectifs
- l'état des restrictions (coupure et alerte)
- la bibliographie existante pour le volume prélevable agricole.

Au niveau de la quantification des usages, les données proviennent principalement des DDAF, de l'Agence de l'eau Adour Garonne et des syndicats d'eau potable et les années étudiées sont comprises entre 2004 et 2008 (les données d'irrigation sont issues de la gestion volumétrique au niveau des DDAF, année 2006 à 2008 pour la Charente-Maritime et 2006 à 2007 pour les Deux-Sèvres, seuls index fiables disponibles) :

- volumes max prélevés eau potable (AEP) = 3,3 Mm³
- volumes max prélevés industrie = 1,45 Mm³
- volumes max prélevés agriculture = 13,21 Mm³
- volumes moyens prélevés agriculture = 11,73 Mm³.

JY MOIZANT rappelle que les volumes autorisés en 2005 étaient basés sur des historiques de consommation. Les volumes prélevés avant 2005 étaient donc supérieurs au chiffre affiché. M. BROUSSEY répond que les chiffres annoncés sont basés sur les index fiables issus des DDAF depuis la mise en place de la gestion volumétrique.

JY MOIZANT présente les chiffres de l'agence de l'eau pour la Boutonne 17 :

2001 : 18,2 Mm³ prélevés
2002 : 13,9 Mm³
2003 : 15,1 Mm³
2004 : 15,8 Mm³
2005 : 11,9 Mm³
2006 : 11,5 Mm³
2007 : 7,1 Mm³
2008 : 8,2 Mm³

M. BROUSSEY note ces éléments et rappelle que les acteurs possédant des éléments supplémentaires pouvant faire évoluer ces hypothèses sont invités à les faire parvenir à l'animation du SAGE avant le 31 juillet par écrit.

Par ailleurs, la vérification du respect des objectifs montre que le DOE (à 800 l/s) a été franchi tous les ans depuis 1986, sauf en 2001 et 2007 (sachant qu'il manque les données de 1997 et de 2000) alors qu'avant 1986, le DOE a été respecté 12 années sur 17. Elle précise que ces chiffres sont presque identiques en considérant un DOE à 680 l/s.

Concernant l'état des restrictions, on retient :

- coupures de l'irrigation tous les ans de 2003 à 2006 (hors zone de la nappe Infra-Toarcienne où la coupure n'a été effective qu'en 2005)
- restrictions imposées presque tous les ans depuis 2001, même en année humide (hors zone de la nappe Infra-Toarcienne où des restrictions n'ont été imposées qu'en 2004 et 2005).

M. BROUSSEY précise que ces données sont issues de la compilation des arrêtés préfectoraux de restriction de l'irrigation en période d'étiage.

P. CHARLES précise que la restriction sur la zone Infra en 2004 est due à un problème sur un piézomètre. En 2005, il indique qu'un arrêté préfectoral a été pris à l'échelle de tout le département et que la coupure imposée n'était pas due au franchissement d'un seuil sur la nappe.

M. BROUSSEY rappelle que l'ensemble de ces chiffres ont été présentés lors de la commission Quantitatif et les débats ont eu lieu à ce moment-là. Elle réitère la demande d'éléments complémentaires à faire parvenir à l'animation du SAGE avant le 31 juillet.

Enfin, la synthèse des données bibliographiques s'est basée sur 3 études différentes concernant le volume prélevable agricole :

- le PGE de 2004
- l'étude du BRGM de 2008
- le bilan du PGE de 2009.

Grâce à la compilation de l'ensemble de ces éléments, un tableau de résultats a été distribué mercredi et propose les chiffres suivants :

	PGE ESU Obj. 2009	AGR autorisés 2009	Vol. AGR maximum prélevés	Vol. AGR moyens prélevés	Bilan PGE (ESU + ESO liées) 16/06 - 30/09	VP AGR 01-04/30-09	VP AGR hiver	VP AEP/an	VP IND/an	VP IND/01- 04/30-09
Boutonne Infra	-	2,87	2,39	2,00		2,40				
Boutonne ESU et nappes d'accompagnement	2,80	14,87	10,82	9,73	2,70	3,1	3,095	3,3	1,45	0,68
TOTAL BOUTONNE	2,80	17,74	13,21	11,73	2,70	5,50	3,10	3,30	1,45	0,68

Le Vp AEP est basé sur les volumes max prélevés.

Le Vp industrie est basé sur les volumes max prélevés car 90% de l'eau utilisée circule en circuit fermé pour le principal utilisateur (plateforme de Melle) et on observe un retour presque complet de l'eau dans le cours d'eau en tête de bassin.

Le Vp irrigation de la nappe de l'Infra-Toarciens est basé sur le volume max prélevé en attendant de nouvelles connaissances sur les éventuelles communications entre la nappe captive et la nappe superficielle. En effet, d'après l'analyse des restrictions, les usages actuels ne semblent pas avoir d'impact significatif sur la quantité d'eau de la nappe Infra.

Le Vp irrigation hors nappe Infra est basé sur la bibliographie.

Ces chiffres sont basés sur des études scientifiques et sont issus de plusieurs éléments convergents tous vers les mêmes conclusions. Ils ont été présentés lors de la commission Quantitatif et ont été soumis au débat de l'assemblée.

M. BROUSSEY rappelle que les acteurs ont jusqu'au 31 juillet pour faire parvenir par écrit à l'animation du SAGE des éléments argumentés qui permettraient de faire évoluer certaines hypothèses.

Une CLE plénière sera prévue mi septembre pour entériner ce volume prélevable.

J. FOUCHIER demande la manière dont a été calculé le Vp hiver.

M. BROUSSEY précise que ce Vp hiver est basé sur le volume autorisé. Celui-ci est donc bien un volume administratif. Elle rappelle que les Vp qui seront définis en septembre seront révisables en fonction de l'évolution des connaissances.

P. CHARLES demande si le projet de restructuration du syndicat 4B a été pris en compte pour la définition du Vp AEP.

M. BROUSSEY indique que la DDEA 79 a bien apporté des éléments. Toutefois, si d'autres données sont disponibles, il est important de les lui faire parvenir. Elle rappelle que le Vp AEP est basé sur le volume max prélevé puisque c'est bien l'usage prioritaire.

L. YON indique que ce Vp hiver sera révisable en fonction des nouveaux projets. En effet, tout nouveau projet devra faire l'objet d'une étude d'incidence qui servira à vérifier si le milieu est capable de fournir la ressource nécessaire pour prélever en période hivernale sans impacter sa préservation. Le Vp hivernal sera donc augmenté à chaque fois que ces études d'incidence démontreront l'impact nul du prélèvement sur le milieu.

Il rappelle que les données actuelles ne nous permettent pas de calculer des volumes prélevables hivernaux. Ce volume est donc basé sur des données administratives.

JY MOIZANT estime que la présentation faite tend à minimiser les efforts déjà consentis par les agriculteurs. Il rappelle que le volume autorisé en 2009 a diminué de 30% par rapport au volume autorisé en 2005 qui était lui-même déjà inférieur aux consommations des années 1990. Il souhaite que ces efforts soient mis en évidence. Il demande que soit clairement écrit le passage de 16,9 Mm³ (volume autorisé 2005) à 3,1 Mm³.

M. BROUSSEY explique la suite de la procédure concernant la définition du volume prélevable : 1^{ère} commission le 8 juillet pour débattre de la méthodologie puis attente des éléments complémentaires jusqu'au 31 juillet et CLE plénière mi septembre pour entériner une proposition.

P. CHARLES s'interroge sur ces chiffres car il estime que la Boutonne n'a pas plus de problème que les autres bassins. Il mentionne un discours catégorique du Préfet de Région qui demandait que l'étude du BRGM soit « mise au panier ». Il précise par ailleurs qu'une méthodologie spéciale du Préfet de Région sera définie en collaboration avec la chambre régionale d'agriculture et qu'elle reposera sur les volumes maximums consommés.

M. BROUSSEY rappelle que la définition du Vp se fait réglementairement au sein d'un comité de pilotage ou d'une CLE. Sur la Boutonne, la CLE s'est positionnée pour porter la démarche, les débats auront donc bien lieu au sein de la CLE. Elle précise toutefois que toutes les méthodologies sont intéressantes pour enrichir les différentes approches mais insiste sur le fait que les débats auront bien lieu au sein de la CLE. Par ailleurs, elle rappelle les propos du président de la CLE qui insiste sur le caractère scientifique des données fournies aujourd'hui sur le Vp. Elles correspondent à ce que la nature peut fournir. JY MARTIN a bien précisé lors de la commission Quantitatif qu'il serait primordial de mettre en place les outils qui permettront aux acteurs économiques de respecter ces objectifs issus d'études scientifiques.

J. FOUCHIER demande que les discussions soient basées sur la réalité. Les chiffres pourront ensuite être débattus politiquement mais il estime important de dire la vérité au départ.

JY MOIZANT déplore que soit prise en compte la 2^e année la plus sèche sur 5 ans. Il déplore que les volumes disponibles supplémentaires les autres années soient perdus. Il menace de stopper le projet de retenues de substitution si le Vp est celui présenté ce jour.

Il souhaite faire une mise au point sur les « on dit » à propos du projet de retenues de substitution de l'ASA Boutonne et regrette que M. MARTIN ne soit pas présent. Il indique qu'il n'est pas d'accord d'entendre, même de la part de conseillers généraux, que le projet n'est pas bon et qu'il n'est fait que pour les gros irrigants. Il rappelle que le projet de stockage sur la Boutonne a été initié par les irrigants eux-mêmes. Lorsqu'ils l'ont proposé aux financeurs et aux services de l'Etat, on leur a imposé des directives qu'ils ont suivies. Il souligne que le conseil général, l'agence de l'eau et la DDAF ont toujours accompagné ce projet.

Il indique que tous les irrigants ont été informés du projet. A ce moment, ils ont dû faire un choix : soit les agriculteurs continuent d'irriguer et ils doivent payer, soient ils arrêtent.

Suite au lancement du projet avec les acteurs prêts à mettre les moyens, JY MOIZANT indique qu'une ASA a dû être créée. A ce moment-là, il a été confronté aux personnes qui ne voulaient pas s'engager sur le long terme. Il estime que pour demander des financements de l'Etat sur 20 ans, on se doit de s'engager. Donc entendre aujourd'hui, aussi de la part d'un conseiller général, que le projet n'est pas bon, qu'il défend les gros, JY MOIZANT n'est plus d'accord.

Il indique qu'il existe 240 exploitations irrigant sur le bassin en Charente-Maritime et que l'ASA en regroupe 110 pour 10Mm³ sur les 16,9 Mm³. Sur les adhérents, 15 ont moins de 10 000 m³. Il est le premier à regretter que l'ASA ne regroupe pas 100% des irrigants. Il rappelle que le plus gros irrigant de la Boutonne (480 000 m³ autorisé) n'est pas dans l'ASA.

Actuellement les dépenses engagées par les irrigants de l'ASA pour le projet s'élèvent à 593 000 €. Il indique que l'ASA défend ceux qui se sont engagés sur le long terme et qui ont mis les moyens financiers. Il estime que c'est la seule différence qui existe entre les irrigants de l'ASA et les autres. Il estime qu'avec 3,1 Mm³ prélevable dans le milieu, le projet de retenues n'est pas économiquement viable. Ils étaient partis sur 6,5 Mm³ stockés et 4,5 à 5 Mm³ prélevés dans le milieu. Avec un amortissement des investissements sur ces 11 Mm³, le coût du m³ d'eau était d'environ 7 à 8 c€. F. EMARD prend note de ces propos mais demande qu'ils soient réitérés directement à la personne intéressée car il ne peut malheureusement pas répondre à sa place. JY MOIZANT estime que JY MARTIN aura dû lui parler directement et il lui aurait répondu directement.

F. EMARD indique que les dates des réunions ont été fixées depuis plusieurs semaines. Compte-tenu des délais, il n'était pas possible de les repousser. Il déplore que les agriculteurs n'aient pas été présents à la commission de mercredi où toutes les personnes compétentes étaient présentes pour apporter les réponses. Il rappelle que les acteurs peuvent faire passer leurs remarques argumentées par écrit jusqu'au 31 juillet.

J. FOUCHIER demande que la différence soit bien faite entre le volume naturellement disponible de 3,1 Mm³ et le choix politique de passer à 4 ou 5 Mm³ prélevables. Il ne veut qu'on triche sur le vrai Vp.

L. YON revient sur l'intervention de P. CHARLES au sujet du discours du Préfet de Région. Le préfet avait indiqué que les débats devaient se baser sur un volume plancher, disponible une année n. Et pour les années où la disponibilité serait supérieure, il pourrait être envisagé d'augmenter le volume jusqu'à un plafond.

F. EMARD rappelle que les débats ont eu lieu lors de la réunion de mercredi et que la suite de l'ordre du jour doit être abordée.

Commission Pollutions diffuses

M. BROUSSEY rappelle qu'une commission Pollutions Diffuses s'est tenue le 17 juin dernier. Son objet était de rendre un avis sur le 4^e programme d'actions en zone vulnérable des Deux-Sèvres. L'avis a été envoyé à la Préfecture le 19 juin 2009. Il est disponible sur la page web de la CLE.

Information sur les dossiers soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau

M. BROUSSEY rappelle que la CLE est destinataire des dossiers soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau pour information depuis que le SAGE est approuvé.

Lors d'une précédente réunion, le bureau avait choisi de n'étudier ces dossiers que s'ils étaient très spécifiques.

M. BROUSSEY indique qu'un nouveau dossier relatif à la réalisation d'un lotissement sur la commune de Lozay et concernant des rejets d'eaux pluviales est à la disposition des membres du bureau qui le souhaitent.

Questions diverses

Présentation d'Antoine MAZIN et dossier des échelles limnimétriques

F. EMARD présente Antoine MAZIN qui a été recruté au SYMBO le 1^{er} juillet pour une mission de 6 mois. Il devra s'occuper de différents dossiers, dont le premier sera l'installation d'échelles limnimétriques sur les bassins moyen et aval de la Boutonne (le bassin amont ayant déjà été pourvu par le SMBB).

A. MAZIN indique qu'une première phase de terrain sur la Boutonne aval et moyenne est en cours pour l'installation des échelles. Il s'attache dans un premier temps à faire le point sur les propositions d'emplacement déjà formulées.

Il précise qu'il a obtenu une licence en gestion forestière puis un BTS en gestion et maîtrise de l'eau.

JY MOIZANT indique que des échelles limnimétriques ont été mises en place par la CACG dans le cadre du projet de retenues de substitution. Il précise que ces échelles sont calées selon le référentiel NGF.

Par ailleurs P. DEBORDE indique que des échelles ont également été mises en place sur le bassin amont dans le cadre des remplissages des réserves. L'étude a été menée par GéoAquitaine. Ces échelles sont suivies par le technicien de rivière du SMBB et des correspondances avec le débit au Moulin de Châtre sont réalisées.

F. EMARD indique qu'un calage NGF sera réalisé sur la Boutonne aval et les marais. Il déplore que le travail n'ait pu être réalisé conjointement avec la CACG sur la Boutonne moyenne, puisque le dossier est en projet depuis 2006.

JY MOIZANT indique que les sites choisis pour recevoir les échelles étaient définis en fonction des sites de pompage.

Point sur l'étude des coûts disproportionnés pour l'atteinte du bon état sur la Légère

M. BROUSSEY rappelle qu'une étude sous maîtrise d'ouvrage de l'agence de l'eau est en cours. Son but est de déterminer si les investissements à faire par la plateforme industrielle de Melle pour atteindre le bon état sur la Légère sont techniquement et économiquement faisables. Dans le cas contraire, il conviendra de fixer un objectif moins contraignant que le bon état (dérogation d'objectif possible dans le cadre de la DCE). Cette étude est en cours de réalisation. Les éléments présentés ce jour ne sont pas encore validés par le comité de pilotage de l'étude.

L'analyse de l'état des lieux montre que l'impact de l'activité industrielle se fait sentir sur la Légère, la Berlande et la Béronne. Les résultats d'analyse indiquent une qualité physico-chimique mauvaise sur la Légère et une qualité écologique moyenne à médiocre sur l'amont du cours d'eau et meilleure sur l'aval. Le potentiel écologique est qualifié d'intéressant.

Par ailleurs, il est important de rappeler que des travaux ont déjà été réalisés par l'usine. Les résultats d'épuration donnent aujourd'hui 97% d'abattement de la DCO, 78% de l'azote global et 32% du phosphore total. Les paramètres déclassants sur la Légère sont l'ammonium, les nitrites, les phosphates, le phosphore total et la DCO.

Plusieurs solutions techniques sont avancées pour améliorer la qualité de la rivière :

- délocalisation du rejet
- épandage et réduction des pollutions à la source
- amélioration du traitement
- stockage et réutilisation des eaux traitées.

Un frein technique risque toutefois d'apparaître puisque l'atteinte du bon état sur la Légère impose une concentration de 4 mg/l d'azote global dans le rejet alors que les constructeurs de STEP s'engagent sur des valeurs objectives comprises entre 8 et 10 mg/l.

L'amélioration de la filière de traitement actuel semble rester néanmoins la seule solution viable techniquement pour tendre vers le bon état. Les incertitudes qui subsistent devront être levées avec une étude d'avant-projet de travaux.

La solution de stockage et réutilisation des eaux traitées pourrait être envisagée comme un complément mais son impact seul resterait marginal.

Différentes possibilités ont été évaluées :

- filtration sur sable + bassin d'anoxie + traitement combiné du phosphore : travaux chiffrés à

8M€. Ces travaux permettraient d'obtenir un état moyen sur la Légère (à cause de l'ammonium et des nitrites), un bon état sur la Berlande et la Béronne.

- Filtration sur sable + osmose inverse : travaux chiffrés à 16,4 M€. Ces travaux permettraient d'obtenir le bon état sur la Légère, la Berlande et la Béronne.

Ces chiffres sont des évaluations des investissements et des coûts d'exploitation sur 10 ans. Les hypothèses sont en attente de validation par le comité de pilotage et les chiffres seront donc à affiner.

Des éléments complémentaires rendent difficile la conduite de l'étude et la proposition de conclusion. En effet, l'atteinte du bon état sur la Légère n'est pas uniquement liée à la qualité physico-chimique de la rivière. Il conviendra également de travailler à la résorption des perturbations hydromorphologiques, des autres pollutions diffuses...

En parallèle, une analyse des coûts - bénéfiques de l'atteinte du bon état est en cours. Elle repose sur les bénéfices probables retirés de l'atteinte du bon état (satisfaction par les usagers actuels pour une amélioration de leurs pratiques, satisfaction des habitants non usagers...).

Il est important de rappeler que cette étude est en cours et que le comité de pilotage n'a pas encore validé les résultats. La conclusion sur la disproportion des coûts pour l'atteinte du bon état sera débattue en octobre.

P. CHARLES reconnaît que certaines pratiques se sont améliorées mais il estime que les agents de l'usine savent présenter les choses de la bonne manière. Il indique que toutes les pollutions sont dirigées vers un étang de dépollution dont une trappe est ouverte vers la Légère en période de pluie pendant le week end pour que personne ne s'aperçoive de la pollution.

Tableau comparatif des débits à St Jean d'Angély et au Moulin de Châtre

F. EMARD indique que le SPC Atlantique a fourni les premiers chiffres du débit à St Jean d'Y, en comparaison avec le débit du Moulin de Châtre. Il précise que la station est en cours de calage.

Tableau comparatif des débits à St Jean d'Angély et Moulin de Châtre

	St Eutrope	Puychérand	Pont St Jacques	Total 3 sites St Jean	Moulin de Châtre		Gain St Jean
Date	Débit (m3/s)	Débit (m3/s)	Débit (m3/s)	Débit (m3/s)	Cote (cm)	Débit (m3/s)	%
06/07/2009	0,022	0	0,391	0,413	16,9	0,468	-11,75%
29/06/2009	0,067	0	0,467	0,534	22,6	0,789	-32,32%
19/06/2009	0,243	0,203	1,23	1,676	33	1,26	33,02%
08/06/09	0,275	0,446	1,96	2,681	45,1	2,41	11,24%
26/05/09	0,332	0,75	2,96	4,042	42	2,00	102,10%
15/05/09	0,343	0,462	2,6	3,405	42,6	2,01	69,40%
10/04/09	0,33	0,842	2,72	3,892	43,9	2,29	69,96%

Valeurs en noir : jaugeages sur le terrain

Valeurs en rouge : pas de jaugeages, c'est la valeur du QMJ

Pour l'instant, trop peu de données pour tirer des conclusions ou établir une corrélation entre Châtre et St Jean.

Nous allons continuer à réaliser des jaugeages le même jour sur les 4 sites, sur toute la période d'étiage puis sur une gamme de hauteur plus étendue.

JF LEBOURG insiste sur la prudence qu'il faut conserver à la présentation de ces premiers chiffres.

Lecture du courrier envoyé aux Préfets par les irrigants

Les présidents de l'ASA Boutonne et de l'association des irrigants Val de Boutonne (zone 8A) ont rédigé un courrier à destination des Préfets des deux départements pour demander de ne pas couper l'irrigation si le seuil de coupure de 420 l/s était franchi au Moulin de Châtre. Une copie a été envoyée au Président de la CLE pour information. Il a demandé à M. BROUSSEY d'en faire la lecture aux membres du bureau. Le courrier est joint au présent compte-rendu.

JC SILLON estime dommage que les irrigants puissent continuer d'irriguer s'il n'y a plus d'eau dans la Boutonne. Il aurait préféré qu'ils fassent une demande de compensation financière pour les éventuelles pertes de rendement dues à l'arrêt précoce de l'irrigation.

JY MOIZANT estime le chiffrage de cette compensation entre 2 et 4 M€ si l'arrêt total devait intervenir au cours de la semaine suivante. Il indique qu'il ne souhaite pas assécher la rivière. Néanmoins, il rappelle que les consommations actuelles ont été diminuées de 50% par rapport à ce qui se pratiquait les années passées et il s'étonne donc que le premier seuil d'alerte soit franchi en juin alors que la situation ne semble pas exceptionnelle. Il ne comprend pas que les milieux soient dans cet état cette année. Il estime que les irrigants sont les seuls à se poser des questions sur ces évolutions des milieux.

Il estime que la mesure au Moulin de Châtre n'est pas fiable. Il indique par exemple qu'un jaugeage manuel a été réalisé le lundi et donne un résultat de 468 l/s alors que le débit moyen journalier est de 560 l/s. Cette différence l'interpelle.

Il estime que du stockage en amont de moulin de Châtre permettrait de maintenir un débit supérieur plus longtemps.

F. EMARD indique que le volume stocké dans un bief est très faible. Un stagiaire a calculé sur le barrage de la Traverse que le volume stocké dans le bief était compris entre 3800 et 6000 m³.

JY MOIZANT déplore le manque d'explication sur le fonctionnement de la rivière.

F. EMARD remercie les membres du bureau pour leur participation à cette réunion et rappelle aux différents acteurs l'importance d'envoyer les éléments supplémentaires concernant la définition des volumes prélevables avant le 31 juillet. Il lève la séance à 12h55.

Le vice-président de la CLE

Frédéric EMARD

Association Syndical Autorisée Boutonne
12 Boulevard Joseph Lair
17400 SAINT JEAN D'ANGÉLY
Tél : 05.46.32.68.71
Tél : 05.46.32.68.71
mail : asaboutonne@orange.fr

Association des irrigants
Val de Boutonne (Zone 8A)
AIDS
Chambre d'Agriculture
Les Ruralies
79230 VOUILLÉ

à

Monsieur le Préfet
38 Rue de Réaumur
17000 LA ROCHELLE

Madame la Préfète
4 Rue du Duguesclin
BP 522
79099 NIORT Cedex 9

Le 08 juillet 2009,

Objet : Demande de dérogation pour la poursuite de l'irrigation en cas de franchissement du seuil de coupure

Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,

Le débit de la Boutonne a franchi son premier seuil d'alerte à la fin du mois de juin. C'est une situation tout à fait exceptionnelle puisque ce n'est arrivé que trois fois en 30 ans (1990,1996 et 2005).

Pourtant dans un même temps, les prélèvements destinés à l'irrigation ne cessent de diminuer.

L'année 2009, au contraire des années 1990, 1996 et 2005 n'a rien d'exceptionnelle ni d'un point de vue météorologique, à l'exception d'une semaine très chaude fin juin, ni en terme de prélèvements d'irrigation (une consommation de printemps plutôt inférieur à la moyenne et une irrigation des maïs qui a débuté dernière semaine de juin).

Face à ce constat, il est difficile d'expliquer la baisse aussi rapide qu'exceptionnelle du débit de la boutonne.

Nous avons été alerté qu'une brèche s'était créée sur le bief du Moulin de Châtres en amont du point de mesure. Une autre brèche existait dans un déversoir du Moulin du Vert, située juste en amont de celui de Châtres. Celle-ci a été sommairement colmatée la semaine dernière mais ce bief dont le vannage est en très mauvais état ne stocke plus d'eau.

Bien qu'il soit difficile de déterminer dans quelle proportion ces incidents ont pu influencer le débit, on ne peut que penser qu'il y a bien là une relation de cause à effet.

A cela se rajoute une passe à canoë installée depuis plusieurs années, située elle aussi en amont du Moulin de Châtres, avec un passage d'eau près de 30 cm plus bas que le niveau du déversoir.

Force est de constater que malgré la très grande contribution des agriculteurs irrigants, par

une baisse importante des prélèvements, les difficultés perdurent. Les conséquences sur le revenu des exploitations sont elles bien effectives. Dans ce contexte l'arrêt total qui semble imminent ne peut être accepté. Les cultures sont à un stade des plus sensibles et l'impact d'un arrêt de l'irrigation serait insupportable pour les exploitations. Et ceci est d'autant plus vrai que nous devons aussi faire face aux coûts des études complémentaires pour les projets de stockage. Le budget est basé sur une taxe au m3, un m3 qui doit être valoriser par nos adhérents.

Dans ce contexte, l'Association Syndicale Autorisée Boutonne et l'Association des Irrigants Val de Boutonne, vous demande d'examiner la proposition suivante :

- 1 Autoriser l'irrigation toutes les nuits de 20 h à 10 h
- 2 Permettre la poursuite de l'irrigation dans la même tranche horaire dans le cas d'un franchissement du seuil d'arrêt total
- 3 Cela dans le plus strict respect des volumes en tenant compte bien évidemment des restrictions relatives aux arrêtés de franchissement de seuil, cela correspond à une réduction de plus de 50 % par rapport au volume 2006.

Compte tenu des éléments décrits ci-dessus il nous semble qu'une telle proposition reste un bon compromis entre les enjeux économiques et les enjeux environnementaux. Et cela d'autant plus qu'il devient urgent de comprendre que l'irrigation ne peut plus seule être accusée des difficultés de la rivière.

Certain de l'attention que vous porterez à notre proposition, dans l'attente de votre réponse,

Recevez, Madame la Préfète, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

Le Président
Jean-Yves MOIZANT.

Le Président
Patrick BERTHONNEAU.



Copie à : Monsieur Le Préfet de la Région Poitou-Charentes
Monsieur Le Sous Préfet de Saint Jean d'Angély
Monsieur Le Président du Conseil Général de Charente-Maritime
Monsieur Le Président du Conseil Général des Deux-Sèvres
Monsieur le Sénateur, Michel DOUBLET.
Monsieur Le Président du SAGE Boutonne
Monsieur Le Président de la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime
Monsieur Le Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres